Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

Convocation du 4 novembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Aude SECONDINO, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE et Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Pascale GALLERNE donne pouvoir à Pascale LABBE
Karine BOIVIN donne pouvoir à Anthony DECRETON
Pierre SALOU donne pouvoir à Maryse LAURENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anthony DECRETON

Membres en exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

2026-11-02 - Débat d'orientation budgétaire 2027

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-12, L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2027 annexé à la présente délibération ;

Considérant que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, lequel donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique ;

Considérant que la commune de Ploufragan comptant plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2027, ci-annexé ;

- **PREND ACTE** de la tenue, ce jour, du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2027, sur la base dudit rapport.

A Ploufragan, le 17 novembre 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Anthony DECRETON

RAPPORT
SUR
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2027

Ville de Ploufragan

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Sommaire

1 Cadre général

2 Contexte économique et financier

3 Mesures du projet de loi de finances 2027

4 Prospective et orientations proposées

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

PARTIE 1 / 4

01

Cadre général

Le rapport sur les orientations budgétaires

Rappel du budget primitif 2026

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Le rapport sur les orientations budgétaires

Article L.1612-26 du code général des collectivités territoriales

Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un **rapport sur les orientations budgétaires** de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire ou le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget.

Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives sont votés par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Budget primitif 2026 : sections de fonctionnement et d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 639 116	013	Atténuations de charges	245 000
012	Charges de personnel	8 992 700	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 095 950
014	Atténuations de produits	26 000	73	Impôts et taxes	2 461 499
65	Autres charges de gestion courante	1 692 172	731	Fiscalité locale	9 569 175
			74	Dotations et participations	2 016 149
			75	Autres produits de gestion courante	144 165
Total des dépenses de gestion courante		**14 349 988**	**Total des recettes de gestion courante**		**15 531 938**
66	Charges financières	25 283	78	Reprises amort., dépréciations, prov	5 000
67	Charges spécifiques	5 000			
Total des dépenses réelles		**14 380 271**	**Total des recettes réelles**		**15 536 938**
023	Virement à la section d'investissement	500 000	042	Opérations ordre transf. entre sections	286 410
042	Opérations ordre transf. entre sections	943 077			
Total des dépenses d'ordre		**1 443 077**	**Total des recettes d'ordre**		**286 410**
Total des dépenses de fonctionnement		**15 823 348**	**Total des recettes de fonctionnement**		**15 823 348**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	259 810	13	Subventions d'investissement	130 000
204	Subventions d'équipement versées	399 000	16	Emprunts et dettes assimilées	2 279 633
21	Immobilisations corporelles	608 290			
23	Immobilisations en cours	2 726 200			
Total des dépenses d'équipement		**3 993 300**	**Total des recettes d'équipement**		**2 409 633**
16	Emprunts et dettes assimilées	184 500	10	Dotations, fonds divers et réserves	360 000
			16	Emprunts et dettes assimilées	1 500
			024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000
Total des dépenses financières		**184 500**	**Total des recettes financières**		**611 500**
Total des dépenses réelles		**4 177 800**	**Total des recettes réelles**		**3 021 133**
040	Opérations ordre transf. entre sections	286 410	021	Virement de la section de fonc.	500 000
041	Opérations patrimoniales	21 200	040	Opérations ordre transf. entre sections	943 077
			041	Opérations patrimoniales	21 200
Total des dépenses d'ordre		**307 610**	**Total des recettes d'ordre**		**1 464**
Total des dépenses d'investissement		**4 485 410**	**Total des recettes d'investissement**		**4 485**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

PARTIE 2 / 4

02

Contexte économique et financier

Économie mondiale, zone euro et France

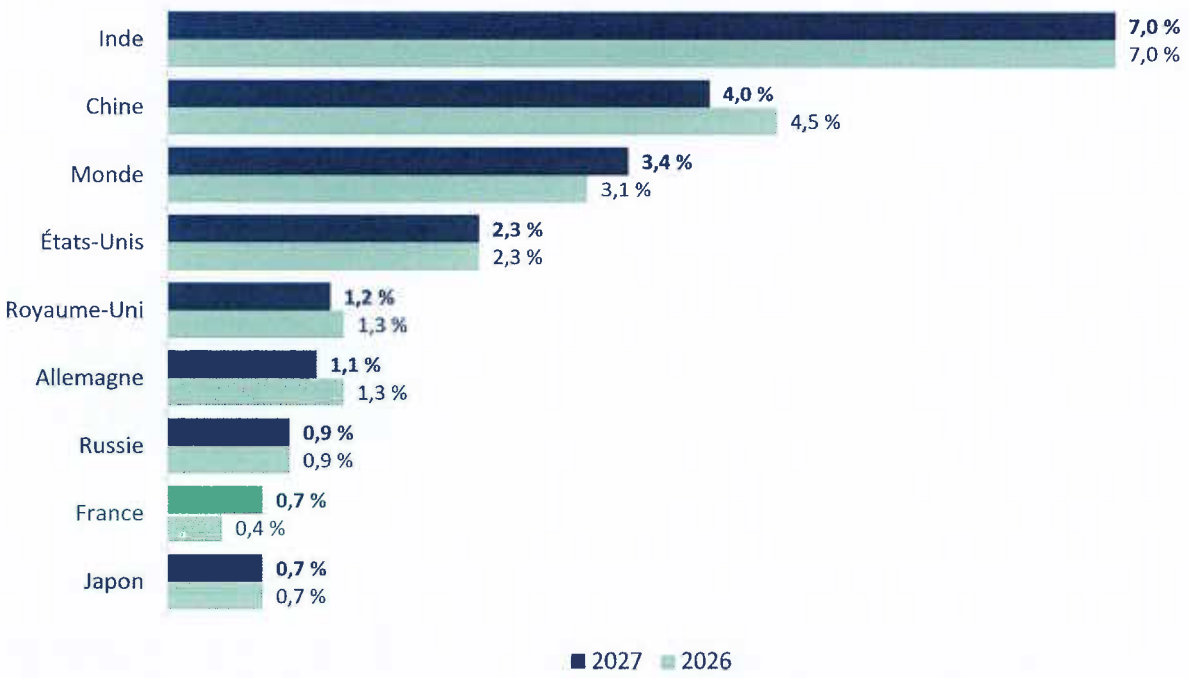
Situation financière de Ploufragan

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Économie mondiale : perspectives de croissance

La croissance mondiale remonterait à 3,4 % en 2027 ; la France reste parmi les économies les plus lentes

Prévisions de croissance du PIB (%)



Prévisions en date d'octobre 2026
Source : Fonds monétaire international

3,4 % croissance mondiale en 2027, après 3,1 % en 2026

0,7 % croissance de la France en 2027, après 0,4 % en 2026

4,1 % inflation mondiale en 2027, après un pic à 4,7 % en 2026

- Les pays importateurs d'énergie, peu présents dans les technologies, **font face aux perspectives les plus difficiles.**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Zone euro

La zone euro résiste mieux que prévu au choc énergétique lié au conflit au Moyen-Orient

0,9 % → 1,5 %
croissance du PIB en 2026, puis en 2028

3,0 % → 2,1 %
inflation en 2026, puis en 2028

Ce qui soutient l'activité

- Une croissance meilleure que prévu au 2e trimestre 2026
- Une demande intérieure plus forte et un marché du travail robuste
- Les investissements publics et ceux liés à l'intelligence artificielle
- La dissipation de l'incertitude et le retour de la confiance

Une inflation qui reflue après 2026

- La hausse des prix de l'énergie liée au conflit porte l'inflation à un pic fin 2026
- Elle ralentit ensuite avec la baisse des prix des matières premières énergétiques
- Des effets persistent sur les prix hors énergie

- **À retenir :** la zone euro croît plus vite que la France en 2026 (0,9 % contre 0,4 %), et l'inflation y reste plus élevée (3,0 % contre 2,3 %).

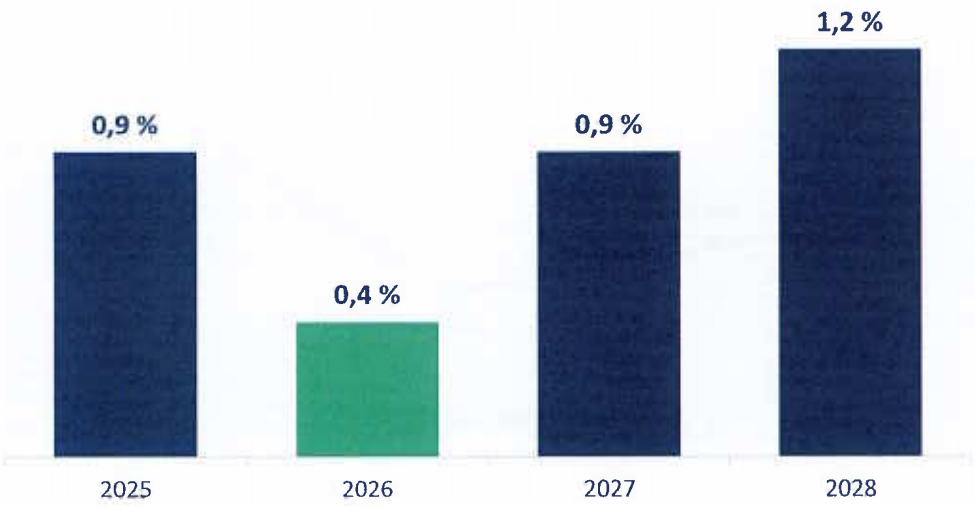
Projections macroéconomiques (septembre 2026)
Source : Banque centrale européenne

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

France : croissance

Une croissance faible en 2026 (0,4 %), qui se redresserait progressivement jusqu'en 2028

Croissance du PIB réel de la France (%)



– 0,1 pt
révision de la croissance 2026 par rapport à juin

1,2 %
croissance attendue en 2028

Les moteurs

- Le raffermissement de la demande intérieure
- La bonne tenue des exportations, dans un commerce mondial résilient

Les freins

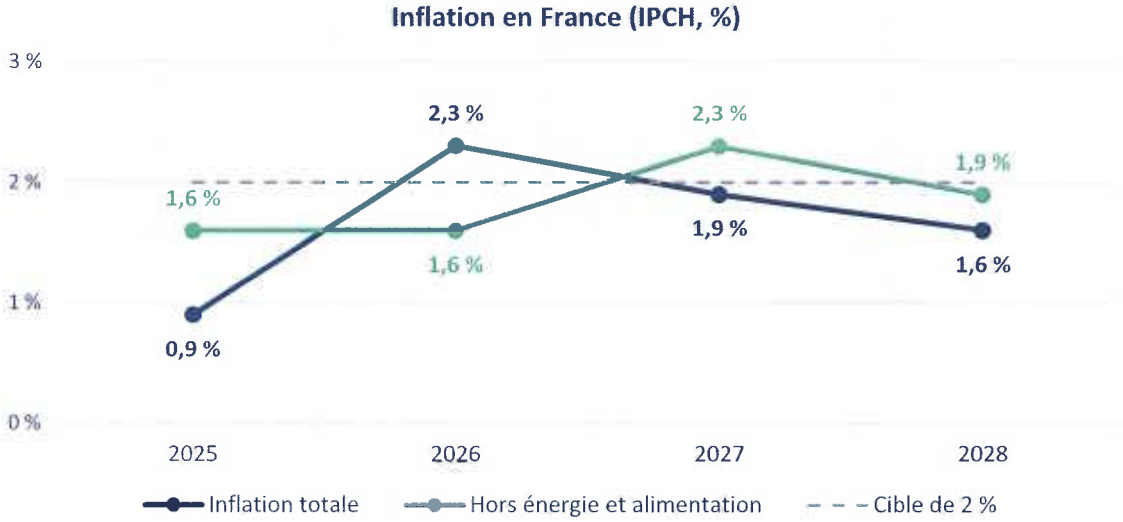
- Un investissement privé pénalisé par le resserrement des conditions de financement
- L'incertitude liée à la politique budgétaire

Projections macroéconomiques (septembre 2026)
Sources : Banque de France ; Insee pour 2025

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

France : inflation et emploi

L'inflation remonte à 2,3 % en 2026, puis repasse sous la cible de 2 % ; le chômage culmine à 8,4 %



8,4 %

taux de chômage attendu fin 2026 (7,7 % en 2025)

8,0 %

taux de chômage attendu en 2028

Le chômage est révisé à la hausse par rapport à juin : point de départ plus dégradé au 2e trimestre et population active plus dynamique.

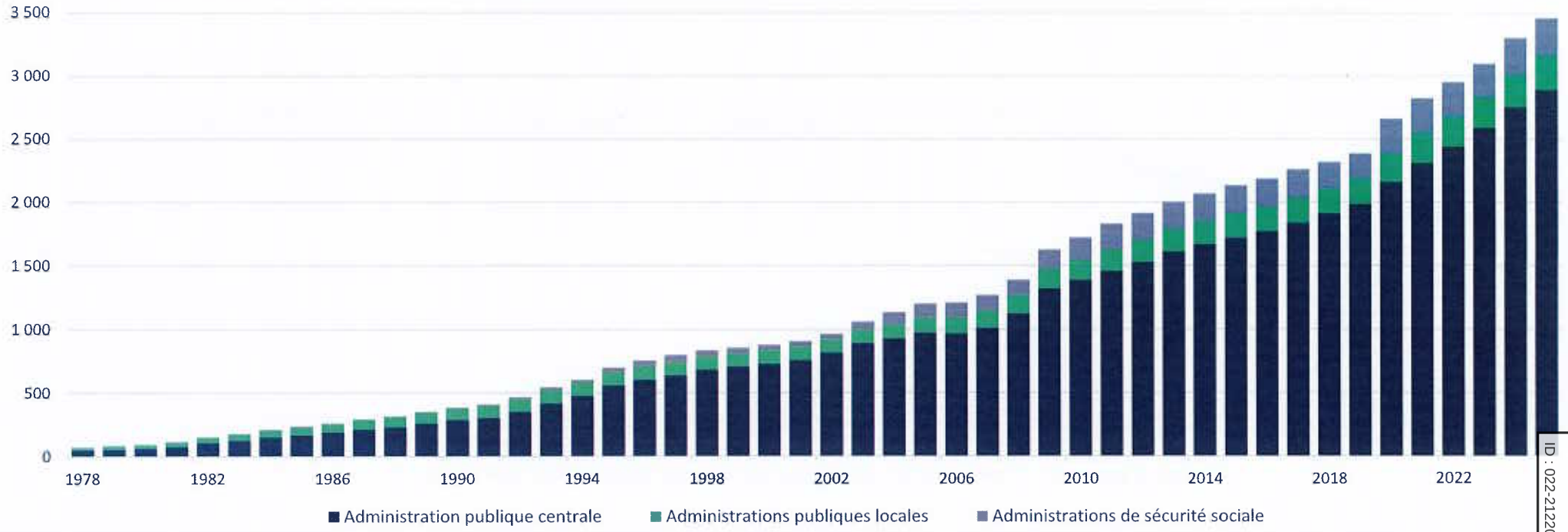
- **2026 :** inflation révisée à la baisse grâce à un pétrole moins cher que prévu et à des prix alimentaires et des services plus sages.
- **2027 :** l'inflation hors énergie et alimentation monte à 2,3 %, sous l'effet indirect de la hausse des prix de l'énergie, du gaz et des événements climatiques.

Projections macroéconomiques (septembre 2026)
Source : Banque de France

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

France : dette publique

Dette des administrations publiques au sens de Maastricht par sous-secteur (Md€)



Source : INSEE

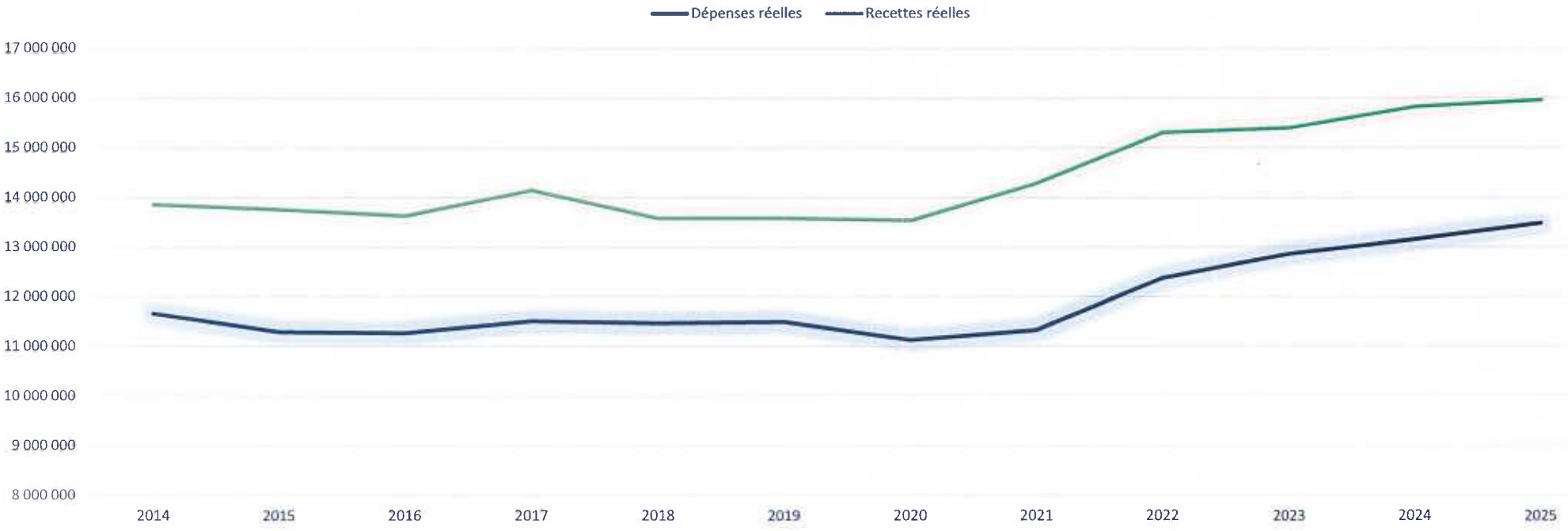
Une dette publique conséquente avec une faible part des collectivités territoriales.

En 2025, les collectivités portent 275,7 Md€ sur 3 460,5 Md€, soit environ 8 % de la dette publique.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Ploufragan : dépenses et recettes réelles de fonctionnement

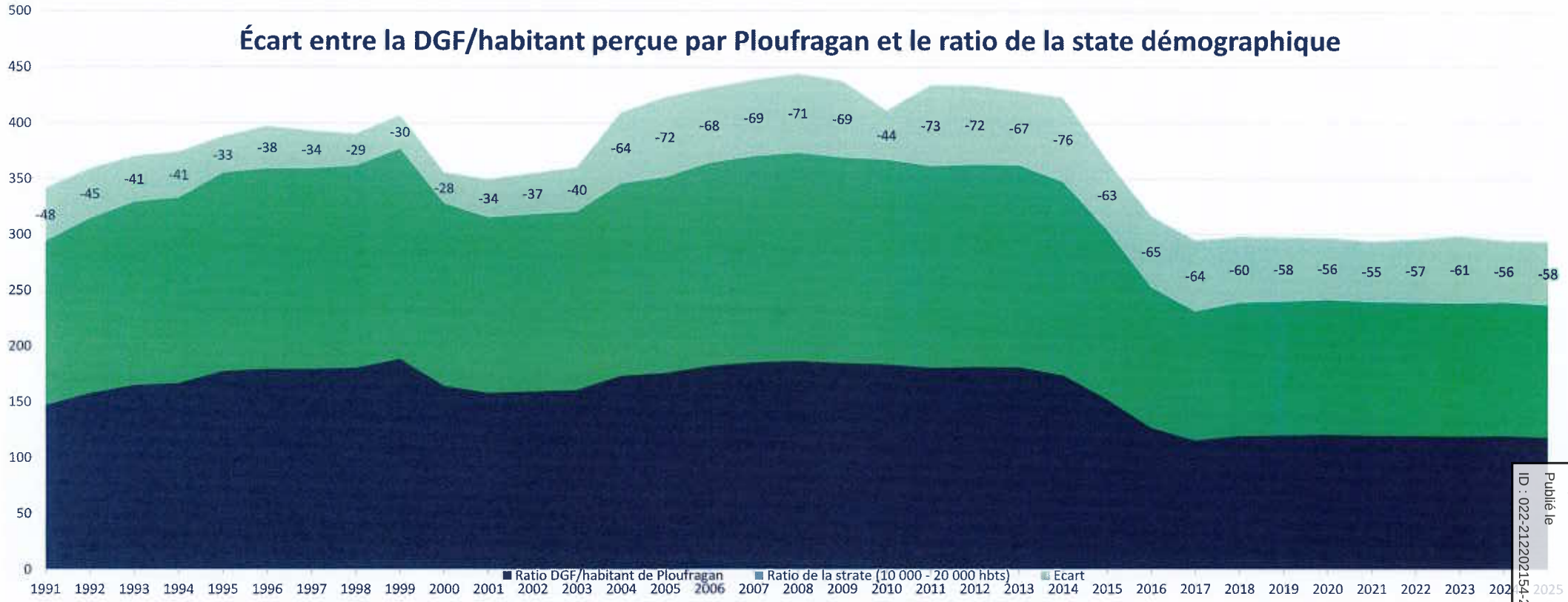
Evolution des dépenses et de recettes réelles de fonctionnement de 2014 à 2025



Ce graphique présente l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2014.
Les dépenses et les recettes évoluent régulièrement au même rythme.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

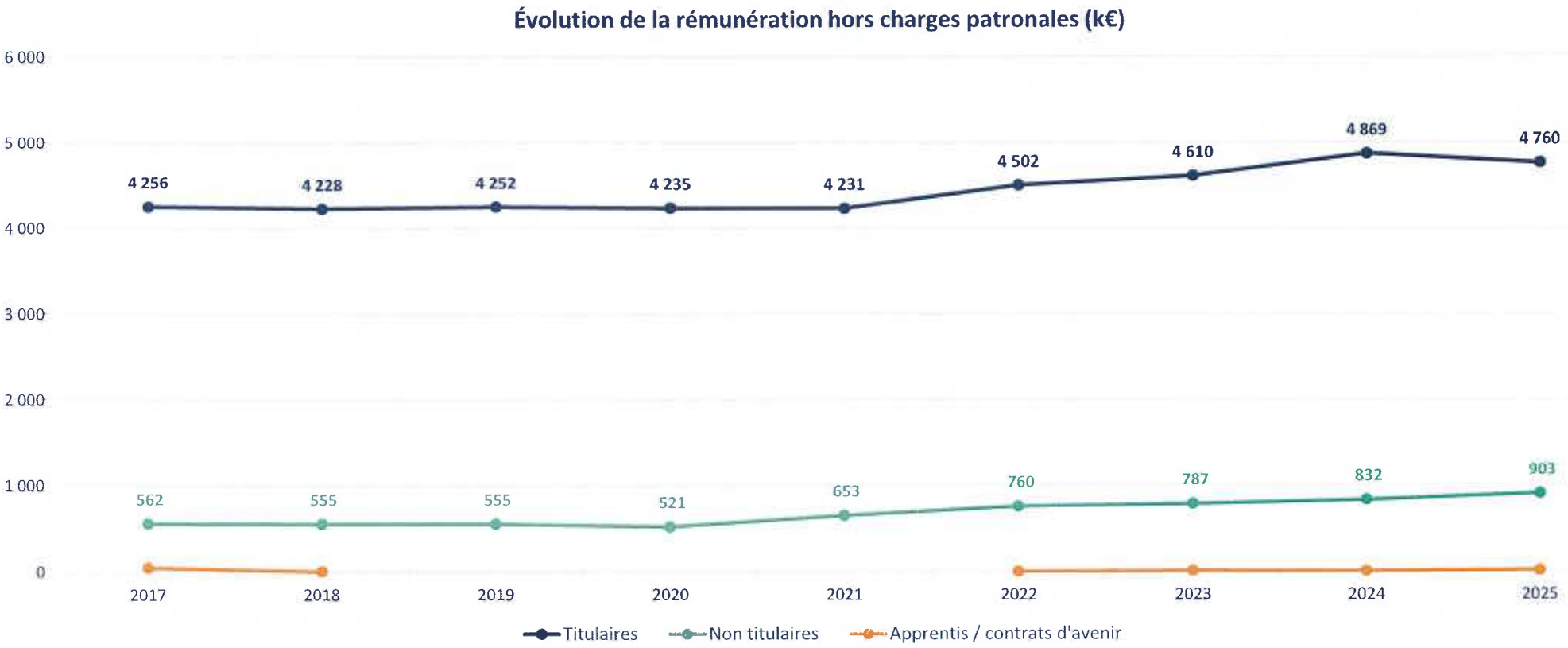
Ploufragan : dotation globale de fonctionnement



Ce graphique présente l'écart constant et significatif entre la DGF perçue par la Ville et la moyenne de la strate démographique.

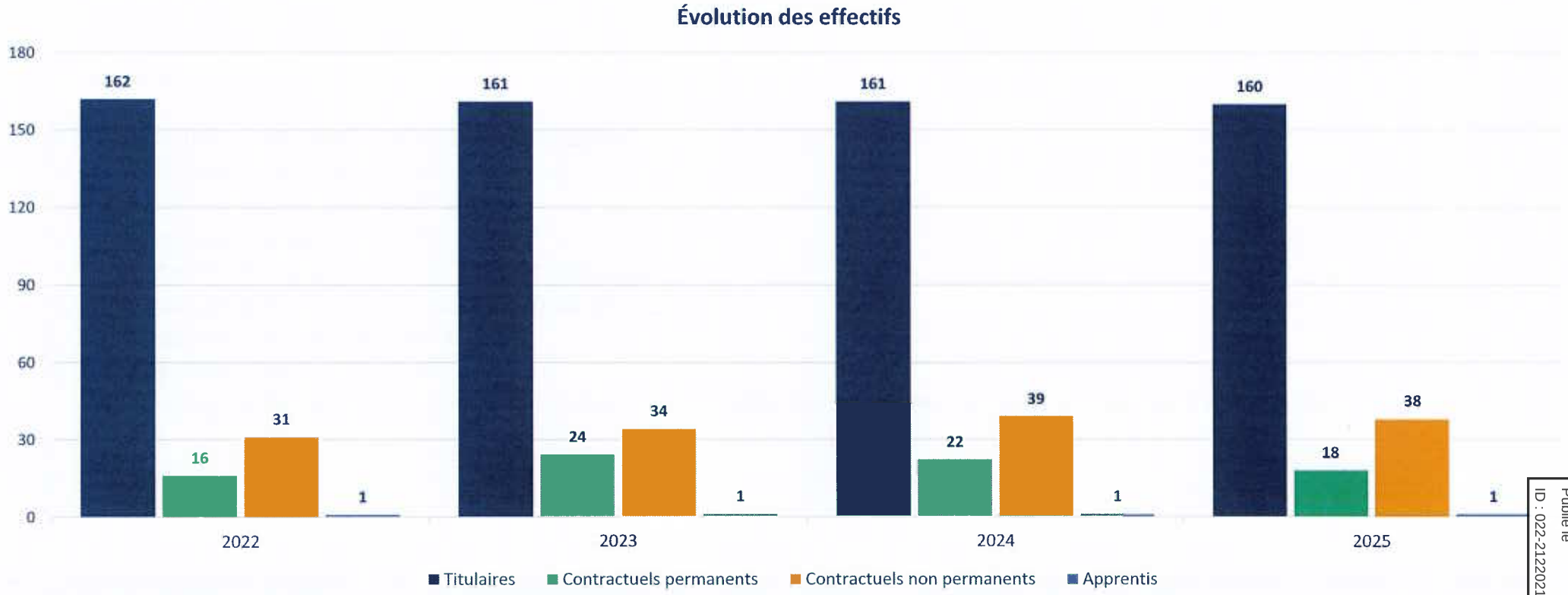
Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Ploufragan : rémunérations



Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Ploufragan : effectifs



Les effectifs de la Ville restent stables. 12 agents titulaires ont quitté la collectivité en 2025 (dont 7 dans le cadre d'un départ à la retraite), et 11 agents titulaires ont été recrutés.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Ploufragan : temps de travail

Depuis le 1er janvier 2012, les services de la Ville de Ploufragan travaillent sur une base de 1607 heures par an. Les cycles de travail peuvent être les suivants :

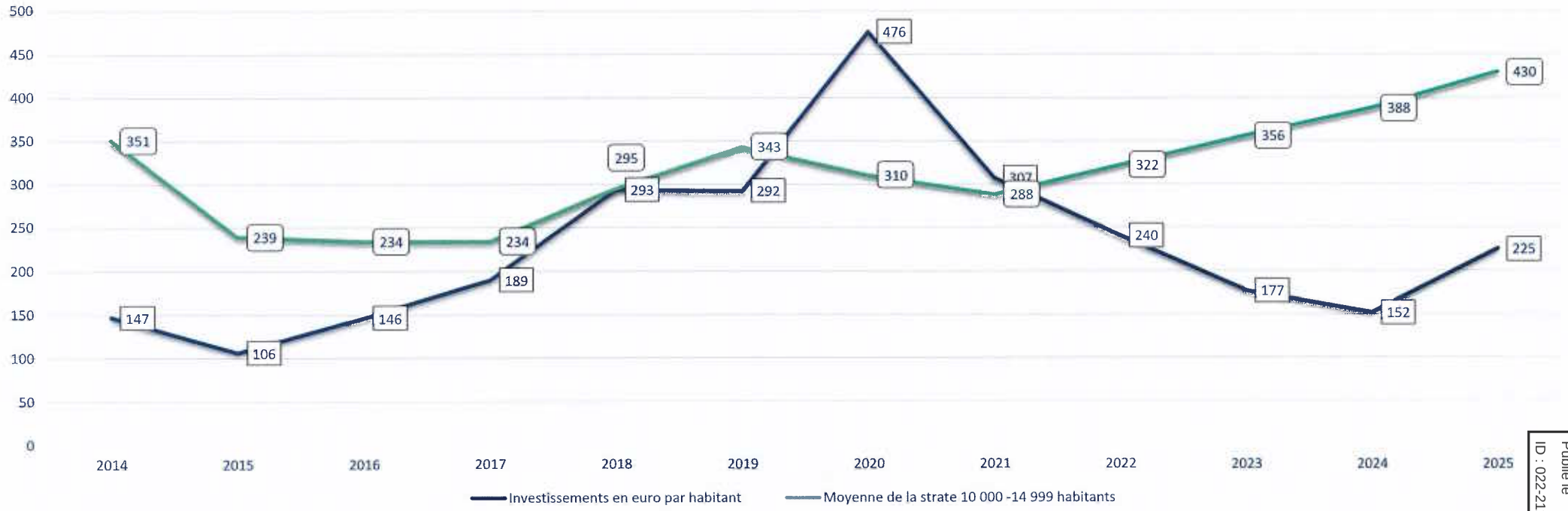
- 35h00 sur 4,5 jours ou 5 jours,
- 36h00 sur 4,5 jours ou 5 jours (avec jours de RTT),
- 37h00 sur 4,5 jours ou 5 jours (avec jours de RTT),
- 38h00 sur 5 jours (avec jours de RTT),
- 38h30 sur 5 jours (avec jours de RTT),
- 39h00 sur 5 jours (avec jours de RTT),
- Plannings pluri-hebdomadaires ou annualisés.

Les cycles de travail et plannings des services ont été construits de façon à répondre aux besoins du service, notamment en rapport avec l'accueil des usagers.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Ploufragan : dépenses d'équipement

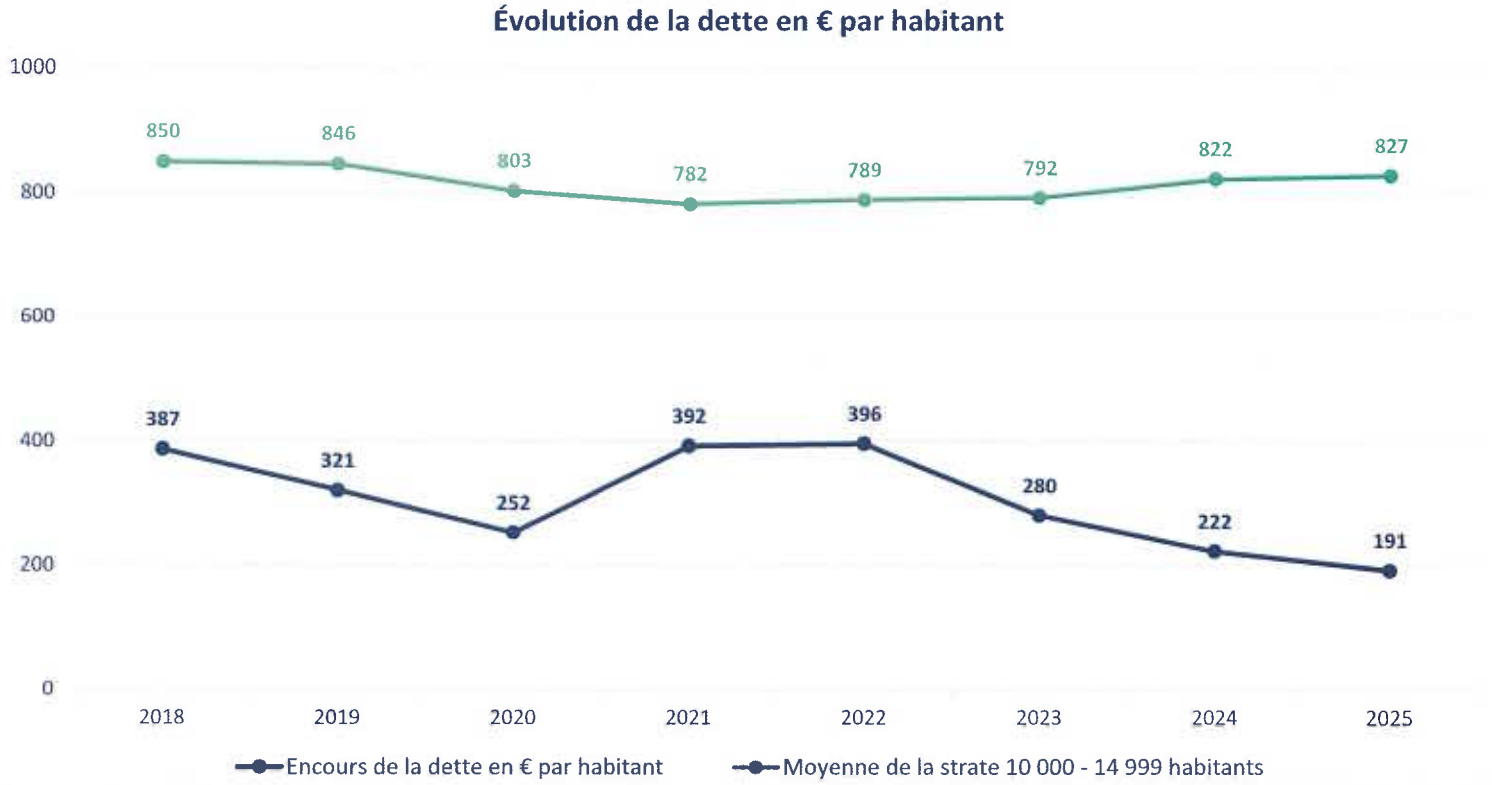
Evolution des dépenses d'équipement en € par habitant



Ce graphique représente l'évolution des dépenses d'équipement depuis 2014.
La Ville a investi, en moyenne entre 2014 et 2025, 229 € / habitant.
La moyenne de la strate sur la même période est de 316 € / habitant.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

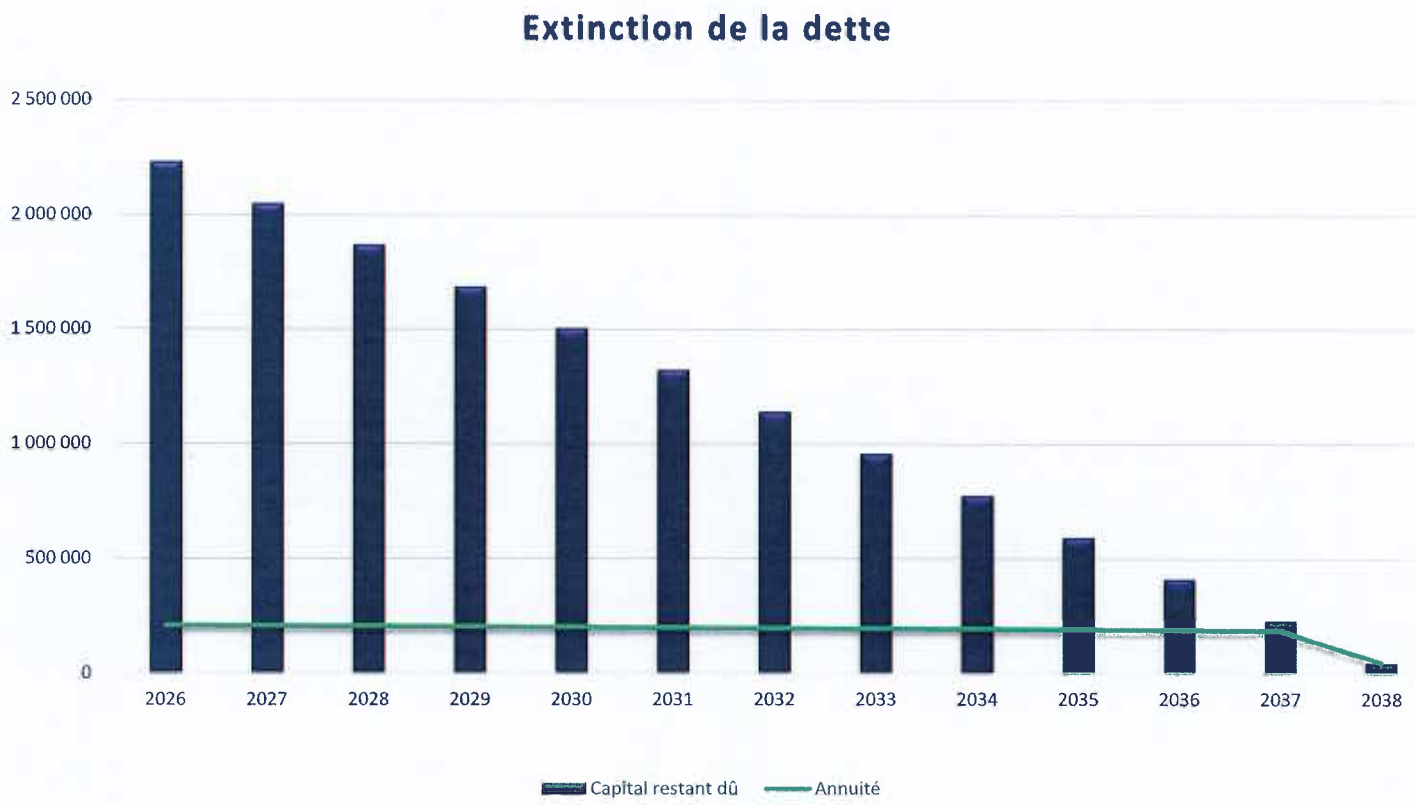
Ploufragan : encours de la dette



Ce graphique présente l'évolution de la dette en € par habitant, laquelle est très inférieure à celle de la strate et décroît plus rapidement.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Ploufragan : extinction de la dette



Ce graphique présente l'extinction de la dette, constituée d'un unique emprunt à taux fixe, souscrit en 2018.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

PARTIE 3 / 4

03

Mesures du projet de loi de finances 2027

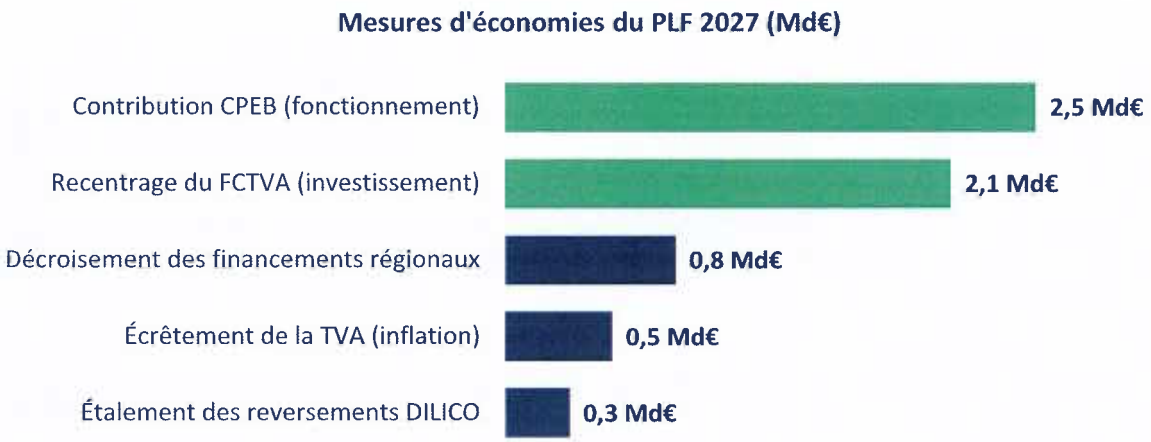
Effort demandé aux collectivités

CPEB, FCTVA et mesures ciblées

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Vue d'ensemble des mesures

6,2 Md€ d'économies demandées aux collectivités, dont un tiers sur l'investissement



6,2 Md€ — total des mesures d'économies, dont 0,8 Md€ pour les seules régions

+ 0,8 Md€ — de mesures favorables, dont 0,3 Md€ de taxe sur la vacance déjà votée en LFI 2026

– 891 M€ — solde net des mesures pour les communes

- Le Gouvernement affiche « un effort équilibré compatible avec une hausse des ressources » : cette hausse tient à la **dynamique spontanée des bases fiscales**, non à l'État.
- Ce total additionne des mesures de nature différente : **prélèvement définitif** (CPEB), **moindre progression** (TVA), **simple décalage de trésorerie** (DILICO). Les EPCI supportent – 826 M€ sans contrepartie.
- Le recentrage du FCTVA (2,1 Md€) frappe **l'investissement local**, alors que celui-ci porte la transition écologique que l'État dit vouloir soutenir.

Source : présentation du PLF 2027 au Comité des finances locales (octobre 2026). Dispositions susceptibles d'évoluer au cours du débat parlementaire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Contribution des collectivités à l'effort budgétaire (CPEB)

La CPEB remplace le DILICO : un prélèvement sur les recettes, sans reversement annoncé

1 Qui contribue ?

40 % des communes, tous les EPCI de métropole, 60 % des départements. Régions exemptées ; communes et EPCI industriels préservés.

2 À quel taux ?

De 0 % à 2 % selon un indice de ressources et de charges propre à chaque strate ; 3 % pour les 2 % de communes les plus riches.

3 Sur quelle base ?

Taux × recettes réelles de fonctionnement 2024, prélevé sur les avances de fiscalité. Rendement attendu : 2,5 Md€ (1,39 Md€ pour les communes).

4 Et le DILICO ?

Reconduction abandonnée ; les reversements des DILICO 1 et 2 sont étalés sur cinq ans au lieu de trois.

Simulation pour Ploufragan (RRF 2024 : 15,83 M€)

Taux appliqué	Contribution
0 % (commune non contributrice)	0 k€
1 %	158 k€
2 % (plafond général)	317 k€
3 % (communes les plus riches)	**475 k€**

- Contrairement au DILICO, mise en réserve restituée, la CPEB **n'annonce aucun reversement** : c'est une perte sèche de recettes, sans durée précisée.
- L'assiette est **figée sur les comptes 2024** : elle ignore l'évolution des charges 2025-2026 (CNRACL, inflation).
- Prélevée sur les avances de fiscalité, elle **pèse directement sur la trésorerie mensuelle**. Concentration forte : 10 % des communes portent 69 % du rendement.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Bloc local, investissement, mesures ciblées : des compensations seulement partielles

Effort du bloc local (M€)

En M€	Communes	EPCI
Mesures d'économies	**– 1 461**	**– 826**
Contribution CPEB	– 1 392	– 562
Écrêtement de la TVA	– 19	– 180
Fusion DILICO, étalement 5 ans	– 50	– 83
Suppression ETS affectés AOM	–	– 99
Mesures favorables	**+ 570**	**0**
Hausse de la DGF	+ 150	–
Dotation ressources durables	+ 50	–
Fusion taxes sur la vacance	+ 300	–
Fonds de soutien exceptionnel	+ 50	–
Solde	**– 891**	**– 826**

Réforme du FCTVA (– 2,1 Md€)

11,404 %
taux de droit commun (– 5 points)

16,404 %
transition écologique et aménagement lié à la voirie

- **Constat :** le FCTVA est passé de 5,9 Md€ (2019) à 8,1 Md€ (2025).
- **DSIL :** + 200 M€ en AE, soit 420 M€ au total.
- **Fonds vert :** + 163 M€ en AE, soit 1 Md€ ; moitié pour l'adaptation au changement climatique, priorité au bâti scolaire.

Mesures ciblées

DSEC : 75 M€ en AE, 64,2 M€ en CP

- Aide de l'État pour réparer les équipements publics endommagés par des événements climatiques (tempêtes, inondations).
- **AE (autorisations d'engagement) :** montant maximal de subventions que l'État peut attribuer dans l'année.
- **CP (crédits de paiement) :** montant effectivement versé dans l'année ; le solde l'est les années suivantes, au rythme des travaux.

Réforme de la dotation

- Dépenses de fonctionnement prises en compte
- Majoration « résilience » jusqu'à 10 % de l'assiette
- Taux de 60 % si les dégâts atteignent 30 à 50 % du budget

- **DGF :** la hausse de 150 M€ ne finance qu'une partie de la péréquation (+ 290 M€) ; le solde, environ 140 M€, sera pris au sein de la DGF.
- **Vacance :** la principale « mesure favorable » (+ 300 M€) a déjà été votée en LFI 2026 et ne profite d'office qu'aux communes en zone tendue.
- **FCTVA :** une perte certaine (– 2,1 Md€) contre des compensations discrétionnaires sur appels à projets (+ 0,36 Md€ en AE). Les EPCI supportent – 826 M€ sans contrepartie.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

PARTIE 4 / 4

04

Prospective et orientations proposées

Fonctionnement et investissement 2027

Grands équilibres à l'horizon 2028

1 2 3 4

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Recettes de fonctionnement

Pour 2027, les principales recettes seront :

- La **fiscalité**, et notamment les trois taxes locales (THRS, TF, FNB), pour laquelle il vous sera proposé le maintien des taux de 2026, avec une hypothèse de variation des bases physiques de 1% et du produit retenu de 2 % (majoration indexée sur l'inflation), ce qui dégagera un produit de **9 251 k€** (+ 211 k€). Cette estimation n'intègre pas de prélèvement CPEB.

- Les **dotations de Saint-Brieuc Armor Agglomération** comprenant :
  - l'attribution de compensation pour 2 303 k€
  - le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 150 k€
  - Le fonds communautaire de fonctionnement pour 120 k€,
  - soit une recette globale de **2 573 k€** (- 8 k€).

- Les **dotations de l'État** (DGF, DSU et DNP) pour un montant estimé à **1 294 k€** (- 69 k€).

- Les recettes du produit des services publics et du domaine, estimées à **1 123 k€** (+ 27 k€).

Fonctionnement	BP 2026	BP 2027	Variation
Recettes réelles	15 536 938	15 809 010	1,75 %

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Dépenses de fonctionnement

Pour 2027, les principales dépenses seront :

- **Les charges de personnel** résultant de l'évolution des salaires, du déroulement de carrière des agents, des mouvements de personnel, ainsi que des charges sociales pour un montant de **9 351 k€** (+ 358 k€), dont 130 k€ sont dus à l'augmentation du taux de cotisation CNRACL. Conformément à la LFSS du 28 février 2025, le taux de cotisation est passé de 31,65 % à 34,65 % en 2025 puis à 37,65 % en 2026 et prendra 3 points de plus en 2027 (40,65 %) pour atteindre 43,65 % en 2028.

- **Les charges à caractère général**, qui comprennent principalement les charges de fluides (électricité, gaz et eau), les achats (alimentaires, fournitures, quincailleries…) et les prestations (honoraires, réparations, entretien, maintenance, études…) sont estimées à **3 688 k€** (+ 49 k€).

- **Les autres dépenses de gestion** comprennent principalement les subventions au CCAS, aux associations, les frais d'assemblée pour un montant estimé à **1 713 k€** (+ 21 k€).

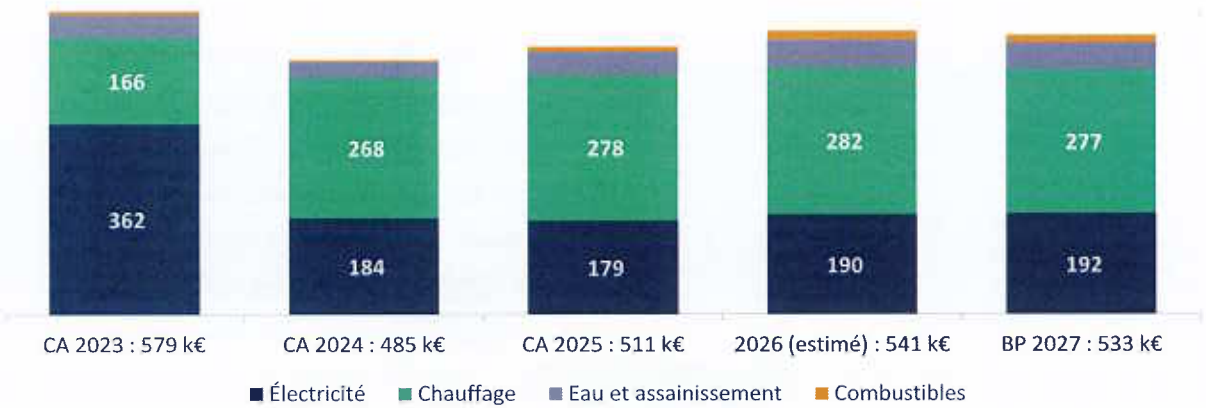
Fonctionnement	BP 2026	BP 2027	Variation
Dépenses réelles	14 380 271	14 817 304	3,04 %

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Dépenses de fonctionnement : fluides des bâtiments

533 k€ de fluides au BP 2027 : des consommations en nette baisse, une facture contenue par l'effet prix

Dépenses de fluides par nature (k€)



533 k€ — au BP 2027 : – 1,4 % par rapport à 2026, – 8 % par rapport à 2023

– 12 % — de consommation d'énergie entre 2025 et 2027 (3,2 à 2,8 GWh)

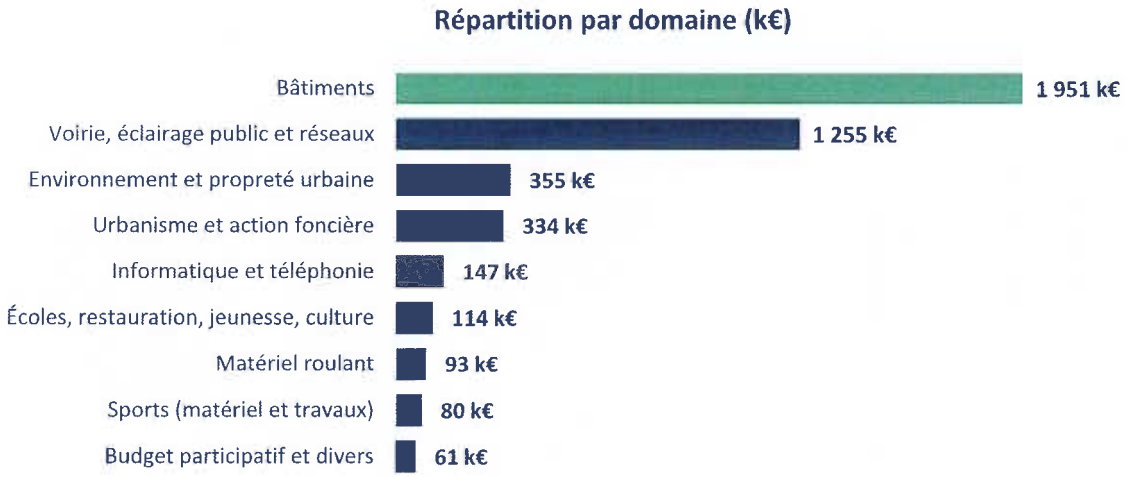
– 19 % — de consommation d'eau depuis 2023 (7 370 à 6 000 m³)

- **La sobriété porte ses fruits :** modernisation des équipements, éclairage LED et gestion technique centralisée font reculer la consommation d'électricité de 14 % depuis 2023 et le chauffage de 15 % depuis 2025.
- **Le prix pèse plus que le volume :** le gaz, à prix fixe en 2022 et 2023, a presque doublé avec le nouveau marché de 2024. Le chauffage représente désormais 52 % de la dépense, contre 29 % en 2023.
- **Électricité :** le pic de 2023 résultait de la flambée des marchés après l'invasion russe en Ukraine. La dépense a depuis été divisée par deux (362 à 192 k€), mais elle remonte légèrement avec les tarifs (+ 7 % depuis 2025).
- **Eau :** les volumes baissent, mais le prix du m³ augmente : la facture progresse de 16 % depuis 2023.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Investissement : programmation 2027

4,40 M€ de dépenses d'équipement en 2027, dont 44 % pour les bâtiments



4,40 M€ de dépenses d'équipement, hors dette et hors reports

3,89 M€ de travaux, dont environ 0,34 M€ réalisés en régie

0,50 M€ de matériel (informatique, véhicules, équipements des services)

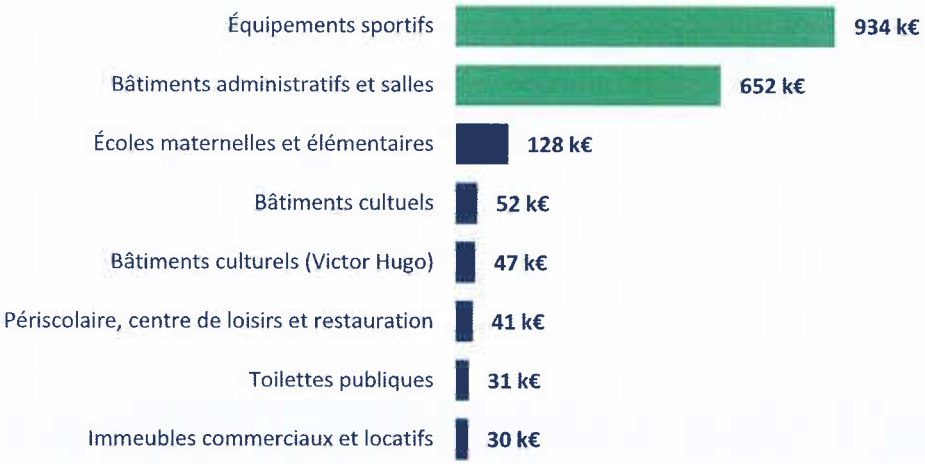
- **Deux opérations structurantes :** l'aménagement des mobilités actives au giratoire du Carpont (752 k€) et la démolition de la salle des Villes Moisan (350 k€).
- **Transition énergétique :** panneaux photovoltaïques et étanchéité de la salle Glénan, étude du réseau de chaleur urbain, renaturation des espaces verts.
- **Écoles :** lancement du projet de l'école de la Villette (AMO et concours de maîtrise d'œuvre, 60 k€) et adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs (66 k€).

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Investissement 2027 : bâtiments

1,91 M€ de travaux, centrés sur les équipements sportifs et les bâtiments administratifs

Répartition par type de bâtiment (k€)



Principales opérations

Opération	Montant
Salle Glénan : étanchéité de la couverture et photovoltaïque	510 000 €
Salle des Villes Moisan : démolition	350 000 €
Salle Ouessant : 2e phase (ventilation, chauffage, lumière)	200 000 €
Champ Bogard : bâtiment pour la pétanque	160 000 €
Hôtel de Ville : couverture de l'ancienne mairie et isolation	120 000 €
Adaptation aux fortes chaleurs (écoles, accueils, mairie)	66 000 €
École de la Villette : AMO et concours de maîtrise d'œuvre	60 000 €
Autres travaux (sécurité, normes, locaux, énergie)	448 950 €
Total bâtiments	**1 914 950 €**

- **Transition écologique (label TETE) :** panneaux photovoltaïques de Glénan, thermostats de l'Hôtel de Ville, étude du réseau de chaleur, suivi du contrat de performance énergétique, sanitaire écologique de la Vallée : 297 k€.
- **Sécurité et conformité :** locaux à déchets fermés (Victor Hugo, Grimolet, EHPAD), sécurisation des toitures (Victor Hugo, Belle-Île / Molène), normes d'hygiène et de sécurité : 144 k€.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Investissement 2027 : voirie, environnement et urbanisme

1,94 M€ pour les espaces publics, dont 752 k€ pour les mobilités actives au Carpont

Voirie et éclairage public : 1 252 k€

Opération	k€
Mobilités actives, giratoire du Carpont	752,4
Marché à bons de commande voirie	150,0
Éclairage public	150,0
Point à temps (régie)	125,0
Sécurité, accessibilité, signalétique	35,0
Effacement de réseaux	20,0
Études et levés topographiques	20,0

Environnement : 355 k€

Opération	k€
Piste pédagogique vélo	180,0
Renaturation du centre de loisirs	70,0
Plantations et rafraîchissement urbain	27,0
Jeux (square Chouemet, Villes Moisan)	35,0
Cimetière	16,5
Iroise et vallée du Goëlo	17,0
Matériel	9,8

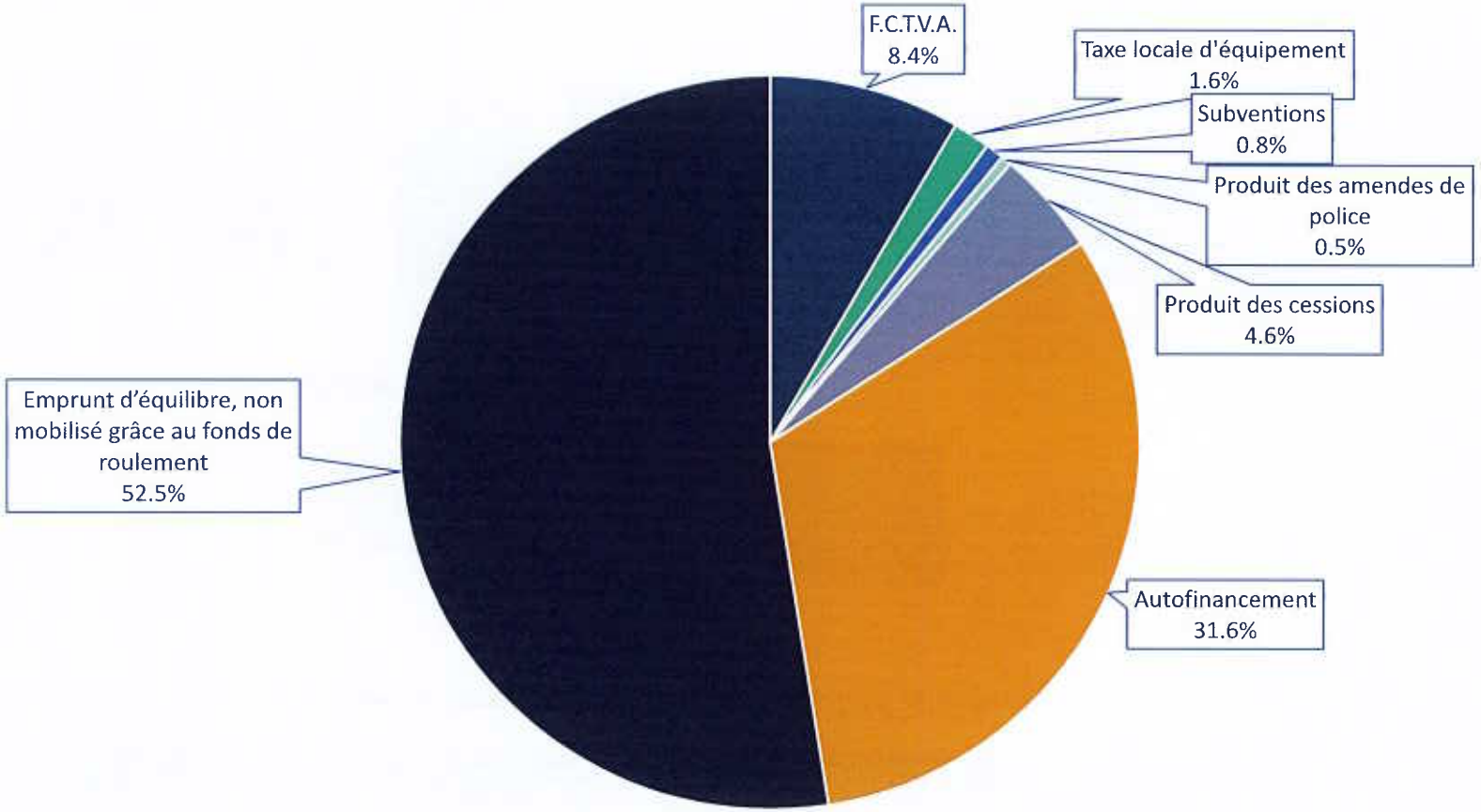
Urbanisme et action foncière : 334 k€

Opération	k€
Espaces publics des Villes Moisan	150,0
Logement social, Domaine de Launay	116,0
Eaux pluviales rue du Carpont (SBAA)	35,0
Acquisitions immobilières	20,0
Étude des îlots du centre-ville	7,0
Démat'ADS et Iroise	5,5

- **Mobilités :** giratoire du Carpont, piste pédagogique vélo et cheminements doux forment près de 1 M€ du programme 2027.
- **Renaturation :** centre de loisirs, haies bocagères, verger de l'Iroise, plan de rafraîchissement urbain, en grande partie en régie.
- **Logement :** contribution de la Ville à 15 logements sociaux au Domaine de Launay (116 k€).

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Investissement : financement



Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

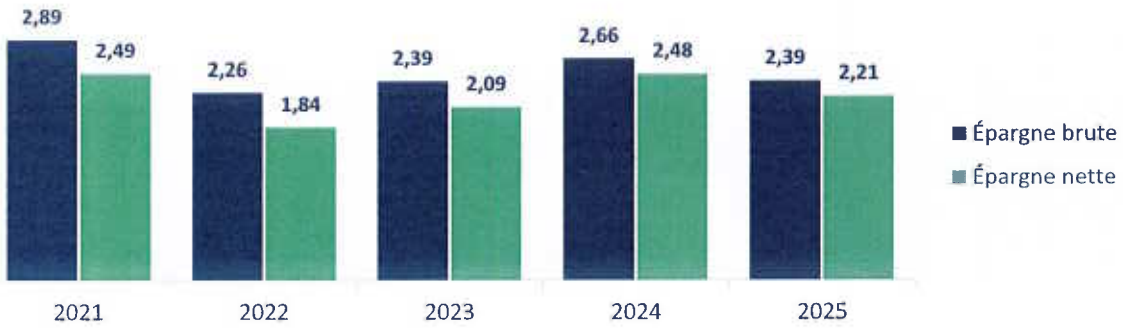
Rétrospective : la chaîne de l'épargne

En 2025, la Ville dégage 2,39 M€ d'épargne brute et 2,21 M€ d'épargne nette, sans recourir à l'emprunt

La chaîne de l'épargne en 2025

15,88 M€ Recettes réelles de fonctionnement — **13,48 M€** Dépenses réelles de fonctionnement = **2,39 M€** Épargne brute — **0,18 M€** Remboursement du capital de la dette = **2,21 M€** Épargne nette

Évolution de l'épargne 2021-2025 (M€, comptes administratifs)



Épargne brute = recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement. C'est l'excédent dégagé par la gestion courante.

Épargne nette = épargne brute – remboursement du capital de la dette. C'est ce qui reste pour financer l'investissement.

15,1 %
taux d'épargne brute en 2025

0,9 an
de capacité de désendettement

- **À retenir :** en 2025, l'épargne nette couvre 84 % des dépenses d'équipement (2,21 M€ sur 2,63 M€).

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE

Prospective 2026-2028 : l'équilibre financier

Sans hausse des taux, une épargne brute stable (1,75 M€) et des investissements financés sans emprunt

En M€	2026 (estimé)	2027	2028
Recettes réelles de fonctionnement	15,69	16,00	16,23
Dépenses réelles de fonctionnement	13,95	14,22	14,48
Épargne brute	**1,74**	**1,78**	**1,75**
Taux d'épargne brute	**11,1 %**	**11,1 %**	**10,8 %**
Épargne nette	**1,56**	**1,59**	**1,56**
Dépenses d'équipement	3,00	4,40	3,00
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00
Encours de dette au 31/12	2,05	1,87	1,69
Capacité de désendettement (années)	1,2	1,1	1,0
Fonds de roulement au 31/12	5,88	3,96	3,44

10,8 % — taux d'épargne brute en 2028, proche du seuil de vigilance de 10 %

0 € — d'emprunt nouveau sur 2026-2028

3,44 M€ — de fonds de roulement fin 2028, contre 6,29 M€ fin 2025

- **Épargne :** après le décrochage de 2026 (CNRACL, compensations fiscales), l'épargne brute reste stable mais son taux s'érode, les dépenses progressant plus vite que les recettes.
- **Financement :** l'investissement est financé par l'épargne nette et le fonds de roulement.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261102-DE